

## Mobilité au fil de l'eau - juin 2020

Il s'agit de la deuxième campagne de mobilité au fil de l'eau depuis la mise en place des nouvelles modalités de mobilité effectives depuis le début d'année. Complémentaire de la campagne de mobilité de printemps dont les postes seront connus prochainement, elle permet de pourvoir rapidement des postes d'encadrement supérieur ou ceux bénéficiant des niveaux 14 et 15 de la part fonction.

Les AVE ainsi que les profils correspondants sont disponibles sur le site [www.sncta.fr](http://www.sncta.fr) ou sur **BRAVO VICTOR** : Carrière / Mobilité / Mobilité à la DGAC / Mobilité au fil de l'eau.

### Pour faire acte de candidature

Une candidature n'est valable que si elle est envoyée avant le 22 juin 2020. Exceptionnellement, compte tenu du contexte de crise sanitaire, les candidatures ne se font pas sur le SIRH mais uniquement par courriel en transmettant la [fiche de candidature](#) accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation aux adresses suivantes :

- [philippe.herrero@aviation-civile.gouv.fr](mailto:philippe.herrero@aviation-civile.gouv.fr) ;
- [christian.badoche@aviation-civile.gouv.fr](mailto:christian.badoche@aviation-civile.gouv.fr).

Cette procédure exceptionnelle ne remet pas en cause les entretiens des candidats qui pourront se dérouler par téléphone ou en visioconférence.

### Précisions concernant le critère de grade

Suite au passage à trois grades du corps des ICNA le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les critères statutaires à respecter pour accéder à certaines fonctions ont été modifiés avec mise en place d'une phase de transition. Toutefois, les intitulés des restrictions affichées sur les AVE n'ont pas été mis à jour dans le SIRH.

Ainsi « ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans » signifie que sont considérés comme éligibles au poste les :

- ICNA chef ;
- ICNA déjà nommés divisionnaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- ICNA nommés divisionnaires après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont le cumul des années de divisionnaire et de principal est supérieur ou égal à 9 ans.

**Pour ce type de poste, le SNCTA rappelle qu'il est impératif de prendre contact avec les personnes compétentes figurant sur l'AVE, ainsi que de joindre une lettre de motivation.**

Centre	Intitulé du poste	N° AVE	Poste ouvert aux
LFMT	Chef d'organisme	<u>112015</u>	ICNA, IEEAC, IESSA
DO échelon central	Chef de département « Sécurité et performance »	<u>112021</u>	ICNA, IEEAC, IPEF, IESSA
	Chef de département « Espace »	<u>112024</u>	ICNA, IEEAC, IPEF

Une question ? Contactez les capistes du SNCTA ! [cap@sncta.fr](mailto:cap@sncta.fr)